

République Française --- Département Aveyron Commune d'Arvieu	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'ARVIEU
Séance du 4 avril 2022	
<p>L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'Arvieu s'est réuni dans la salle du conseil municipal d'Arvieu, en séance publique ordinaire.</p> <p>Les membres du conseil municipal de la commune d'Arvieu, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020 se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Mmes Gislaïne ALARY, Marie-Paule BLANCHYS, Hélène BOUNHOL, Anne-Lise CASTELBOU, Cécile LACAZE, Mrs Rodolphe ALBOUY, Joël BARTHES, Vincent BENOIT, Jean-Luc GINESTE, Guy LACAN, Jean-Charles VAYSSETTES.</p> <p><u>Absents excusés</u> : Jean-Claude TROUCHE donne procuration à Guy LACAN Mme Gislaïne ALARY a été élue secrétaire de séance.</p>	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 12 - votants : 12	- présents : 11 - absents : 1 <u>Date de convocation</u> : 31 mars 2022 <u>Date d'affichage</u> : 31 mars 2022

Madame NEGRIE, Conseiller aux Décideur Locaux, présente à l'assemblée les principaux constats du budget principal, issus du compte de gestion 2021 (CAF, financement disponible, fonds de roulement, endettement...).

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du Budget Principal. Il rappelle le résultat constaté sur le Compte Administratif 2021 :

- Excédent de fonctionnement 2021	153 844.26 €
- Excédent antérieur reporté 2020	39 580.59 €
- <u>Résultat à affecter :</u>	<u>193 424.85 €</u>
- Déficit d'investissement :	139 424.85 €
- Solde déficitaire des restes à réaliser	124 687.43 €

Monsieur le Maire propose d'affecter au compte 1068, la somme de 193 424.85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE et AUTORISE l'affectation du résultat 2021 ci-dessus, au budget principal 2022 de la commune.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2022 AU BUDGET BOUCHERIE 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes de moins de 3000 habitants ont la possibilité de verser une subvention d'équilibre aux budgets annexes.

Considérant que le budget boucherie ne dispose pas de recettes suffisantes pour permettre un équilibre réel de celui-ci, dû à la résiliation du bail avec l'ancien locataire de la boucherie et à la charge d'emprunt, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 2 125.16 € s'impose.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité
DECIDE de procéder au versement d'une subvention d'équilibre du budget principal 2022 vers le budget annexe Boucherie 2022 d'un montant de 2 125.16 €,
DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour mettre la présente délibération en application.

VOTE DES TAUX 2022 DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le vote des taux des taxes directes locales, ne porte que sur deux taxes : taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti (compte-tenu de la suppression de la taxe d'habitation). A titre de compensation de l'encaissement de la taxe d'habitation, il convient d'ajouter au taux fixé par la commune pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (10.07%) le taux fixé par le Conseil Départemental (20.69%).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les taux des 2 taxes locales, votés en 2021 :

- Taxe foncière (bâti) : 30.76 %
- Taxe foncière (non bâti) : 78.90 %

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir pour l'année 2022, les taux de 2021, soit :

- Taxe foncière (bâti) 30.76 %
- Taxe foncière (non bâti) 78.90 %

BUDGET PRINCIPAL AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS VERSEES (PARTICIPATION AU SDIS POUR LA RENOVATION DU CENTRE DE SECOURS DE SALLES-CURAN)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les deux participations versées au SDIS dans le cadre de la rénovation du nouveau centre de secours de Salles-Curan. Ces participations sont donc assimilées à des subventions, versées au compte 204 et donc amortissables.

Afin de neutraliser la charge d'amortissement des subventions d'équipements versées, Monsieur le Maire propose d'amortir ces dépenses précitées, sur une durée de 1 an uniquement, sans impact budgétaire sur nos deux sections de fonctionnement et d'investissement.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE d'amortir la participation versée au SDIS pour la rénovation du nouveau centre de secours de Salles-Curan, pour la somme de 56 324.21 €, sur une durée d'un an,
AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les différentes démarches relatives à cette affaire.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances :
par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération d'équipement pour la section d'investissement.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	904 202.21	904 201.21
Résultat reporté (C/002)		0
Total Section de Fonctionnement	904 202.21	904 202.21
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	493 049.30	757 659.27
Restes à réaliser de l'exercice précédent	212 471.18	87 783.75
Solde d'exécution reporté (C/001)	139 922.54	
Total Section d'Investissement	845 443.02	845 443.02

(Extrait du budget principal 2022, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal à l'unanimité.
APPROUVE le Budget Principal 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget assainissement. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2021 :

- Excédent de fonctionnement 2021	7 376.85 €
- Excédent antérieur reporté 2020	3 396.05 €
- <u>Résultat à affecter</u>	<u>10 772.90 €</u>
- Excédent d'investissement cumulé	54 507.42 €
- Solde déficitaire des restes à réaliser	60 000.00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter

- au compte 002	5 280.32 €
- au compte 1068	5 492.58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE et AUTORISE l'affectation du résultat 2021 ci-dessus, au budget assainissement 2022 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2022

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	53 433.32 €	43 153.00 €
Résultat reporté (C/002)		5 280.32 €
Total Section de Fonctionnement	53 433.32 €	53 433.32 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	680 353.00 €	685 845.58 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	60 000.00 €	
Solde d'exécution reporté (C/001)		54 507.42 €
Total Section d'Investissement	740 353.00 €	740 353.00 €

(Extrait du budget principal 2022, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal à l'unanimité.
APPROUVE le budget assainissement 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET STATION-SERVICE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget station-service. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2021 :

- Excédent de fonctionnement 2021	27 278.22 €
- Excédent antérieur reporté 2020	5 775.61 €
- <u>Résultat à affecter :</u>	<u>33 053.83 €</u>
- Déficit d'investissement :	2 093.29 €

Monsieur le Maire propose d'affecter

- au compte 002	30 960.54 €
- au compte 1068	2 093.29 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
APPROUVE et AUTORISE l'affectation du résultat 2021 ci-dessus, au budget station-service 2022 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET STATION SERVICE 2022

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	747 547.45 €	716 586.91 €
Résultat reporté (C/002)		30 960.54 €
Total Section de Fonctionnement	747 547.45 €	747 547.45 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	14 115.00 €	48 076.40 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution reporté (C/001)	2 093.29 €	
Total Section d'Investissement	16 208.29 €	48 076.40 €

(Extrait du budget principal 2022, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE le budget station-service 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET GARAGE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget garage. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2021 :

- Excédent de fonctionnement (2021)	3 649.07 €
- Excédent antérieur reporté (2020)	8 580.23 €
- <u>Résultat à affecter :</u>	<u>12 229.30 €</u>
- Déficit d'investissement :	2 964.81 €

Monsieur le Maire propose d'affecter

- au compte 002	9 264.49 €
- au compte 1068	2 964.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à APPROUVE et AUTORISE l'affectation du résultat 2021 ci-dessus, au budget garage 2022 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET GARAGE 2022

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	15 864.49 €	6 600.00 €
Résultat reporté (C/002)		9 264.49 €
Total Section de Fonctionnement	15 864.49 €	15 864.49 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	9 928.51 €	12 893.32 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution reporté (C/001)	2 964.81 €	
Total Section d'Investissement	12 893.32 €	12 893.32 €

(Extrait du budget principal 2022, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le Conseil Municipal à l'unanimité. APPROUVE le budget garage 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET BOUCHERIE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget boucherie. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2021 :

- Excédent de fonctionnement (2021)	5 190.96 €
- Excédent antérieur reporté (2020)	0.00 €
- <u>Résultat à affecter :</u>	<u>5 190.96 €</u>
- Déficit d'investissement cumulé :	5 887.12 €

- Monsieur le Maire propose d'affecter
- au compte 1068 5 190.96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE et AUTORISE l'affectation du résultat 2021 ci-dessus, au budget boucherie 2022 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET BOUCHERIE 2022

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	5 978.16 €	5 978.16 €
Résultat reporté (C/002)		
Total Section de Fonctionnement	5 978.16 €	5 978.16 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	5 500.00 €	11 387.12 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution reporté (C/001)	5 887.12 €	
Total Section d'Investissement	11 387.12 €	11 387.12 €

(Extrait du budget principal 2022, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le budget boucherie 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget photovoltaïque. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2021 :

- Déficit de fonctionnement (2021)	11 120.69 €
- Déficit antérieur reporté (2020)	19 068.53 €
- <u>Déficit à reporter :</u>	<u>30 189.22 €</u>
- Excédent d'investissement cumulé :	16 054.81 €

- Monsieur le Maire propose de reporter
- au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté 30 189.22 €
 - au compte 001 Excédent d'investissement reporté 16 054.81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

APPROUVE et AUTORISE les reports du résultat 2021 ci-dessus, au budget photovoltaïque 2022 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2022

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la commission des finances.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	11 523.00 €	41 712.22 €
Résultat reporté (C/002)	30 189.22 €	
Total Section de Fonctionnement	41 712.22 €	41 712.22 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	24 088.81 €	8 034.00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution reporté (C/001)		16 054.81 €
Total Section d'Investissement	24 088.81 €	24 088.81 €

(Extrait du budget principal 2022, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le budget photovoltaïque 2022.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 du budget lotissement Le Clos. Il rappelle le résultat constaté sur le compte administratif 2021 :

- Déficit de fonctionnement (2021)	0.33 €
- Excédent antérieur reporté (2020)	15 747.54 €
- <u>Déficit à reporter :</u>	<u>15 747.87 €</u>
- Excédent d'investissement :	38 409.66 €

Monsieur le Maire propose de reporter :

- au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté	15 747.87 €
- au compte 001 Excédent d'investissement reporté	38 409.66 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité APPROUVE et AUTORISE les reports du résultat 2021 ci-dessus, au budget lotissement Le Clos 2022 de la commune.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LE CLOS 2022

Monsieur le Maire soumet la proposition de budget, élaborée par la Commission des Finances.

Monsieur le Trésorier Principal présente le document.

VUE D'ENSEMBLE

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	63 494.08 €	79 241.95 €
Résultat reporté (C/002)	15 747.87 €	
Total Section de Fonctionnement	79 241.95 €	79 241.95 €
Investissement	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	101 893.74 €	63 484.08 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
Solde d'exécution reporté (C/001)		38 409.66 €
Total Section d'Investissement	101 893.74 €	101 893.74 €

(Extrait du budget principal 2022, document complet consultable en mairie)

Après avoir entendu la présentation, le conseil municipal à l'unanimité APPROUVE le budget lotissement Le Clos 2022.

CONVENTION DE PARTENARIAT COMMUNE D'ARVIEU / CEN OCCITANIE / EPAGE VIAUR RESTAURATION TOURBIERE LOU FOUNS

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention à signer avec Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant du Viaur, concernant la mise en place d'un partenariat pour la restauration de deux parcelles abritant des surfaces de zones humides et de milieux secs d'intérêt écologique remarquable.

Compte tenu de l'intérêt porté par cette opération, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de signer la convention précitée avec Le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie et l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Versant du Viaur, AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en application la présente décision.

EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la hausse considérable des tarifs de l'électricité pour l'année 2022. Il indique par ailleurs qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue et qu'il serait envisageable de procéder à l'extinction partielle de celui-ci.

Il précise que l'extinction sera mise en place par le SIEDA uniquement sur les lampes bénéficiant d'une horloge programmable et suivant les jours et les tranches horaires suivants :

- du 15 mai au 15 septembre : du dimanche au jeudi : de minuit à 6h30
les vendredi et samedi : de 1h à 6h30
- du 16 septembre au 14 mai : du dimanche au jeudi : de 23h à 6h30
les vendredi et samedi : de minuit à 6h30

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de procéder à l'extinction partielle de l'éclairage public, FIXE la programmation des horloges suivant les horaires précités, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

Il est décidé de communiquer, par tous les moyens habituellement utilisés (« l'arvieunois », article de presse, sms/mail) auprès de la population afin de les informés de cette décision.

MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE PARTICIPATION A LA GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'en séance du 30 janvier 2018, le conseil municipal avait décidé

- de participer financièrement, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents,
- de verser une participation mensuelle de 5 € par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, pour le maintien de salaire.

Il propose à l'assemblée d'augmenter cette participation à compter du 1^{er} mai 2022.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité.

DECIDE d'augmenter la participation de la commune à la garantie maintien de salaire, à compter du 1^{er} mai 2022,

DECIDE de verser une participation mensuelle de 15€/agent justifiant d'un certificat d'adhésion à cette garantie,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'application de la présente décision.

CONVENTION DE RESIDENCE COMMUNE D'ARVIEU / KYRIELLE CREATION SPECTACLE «VICTOIRE »

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention à signer avec Kyrielle Création concernant une proposition de résidence artistique qui se tiendrait à Arvieu du 18 au 22 avril prochain et une restitution de leur travail en présentant leur spectacle « Victoire » en fin de résidence, soit le 22 avril 2022.

La convention stipule les différentes obligations de chacune des parties. Il s'agit en l'occurrence, pour la commune d'Arvieu, de mettre la salle Culturelle Les Tilleuls à disposition durant la période, de diffuser autour de ce spectacle et d'assurer l'accueil de la compagnie et du public.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE le projet de convention proposé,

DECIDE de conventionner avec Kyrielle Création pour l'affaire citée ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces afférentes à celle-ci.

QUESTIONS DIVERSES

Elections présidentielles – Le planning de présence des élus au bureau de vote pour le 1^{er} et 2^{ème} tour, est complété.

Activité Nautique de Monsieur Duffait : Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur Duffait qui souhaite exercer à la plage d'Arvieu-Pareloup, une activité de Wakeboard. L'assemblée (à 5 voix pour, 7 voix contre) donne un avis défavorable à ce projet.

Local boucherie : Jean-Charles VAYSETTES informe l'assemblée qu'il a quelques contacts, suite à l'annonce parue dans Le Bon Coin, pour la reprise de l'activité de la boucherie. L'assemblée lui laisse le soin de négocier au mieux avec ces personnes en fonction de leur projet.

Base Nautique : Monsieur le Maire informe l'assemblée que pour la mise à disposition du bâtiment de la base nautique pour la saison prochaine, quelques points restent encore à vérifier.

PLUi : Suite à de nombreuses contraintes du PLUi, le conseil municipal décide de lister les problèmes rencontrés, afin de saisir officiellement la Communauté de Communes. Il conviendra alors de provoquer une rencontre avec ces personnes concernées, afin de les interpeller et faire évoluer les choses.

Une réunion de présentation du nouveau PLUi, est proposée aux secrétaires de mairie le 7 avril à 9h à Salles-Curan.

Feux d'artifice : Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le devis du feu d'artifice qui sera tiré lors de la fête des estivants (devis d'un montant de 3000 €). Le conseil municipal décide de valider ce devis pour cette année, et de revoir éventuellement quel accompagnement pourrait être donné au comité des fêtes, et/ou autres associations organisant des festivités, pour les années futures.

Réunion bureau : vendredi 8 avril à 20h00

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 heures 30.